

# Contribution d'acteur

## **Un problème de temporalité avec le déclassement de l'A6 A7 dans la traversée de Lyon**

La concertation sur l'élargissement de l'A46 sud et l'aménagement du nœud de Manissieux intervient alors que le déclassement des autoroutes A6 et A7 dans la traversée de Lyon a déjà été réalisé et que le Grand Lyon a déjà engagé des travaux afin de transformer cet axe autoroutier (abaissement de la vitesse, végétalisation, voie réservée au covoiturage, etc.) et que de nouveaux travaux sont prévus afin de le transformer en boulevard urbain.

Si cette initiative est tout à fait compréhensible si l'on se place du point de vue de la métropole et de ses habitants, il est regrettable que le devenir des infrastructures qui vont absorber le report de trafic dû au déclassement soit évoqué après que le déclassement ait eu lieu. D'autant que lorsqu'a été publié l'arrêté de déclassement en décembre 2016, la préfecture indiquait que la voirie transférée aura le statut de "route à grande circulation", ce qui permettra à l'Etat de "donner un avis sur les futurs aménagements de cet axe". L'Etat voulant notamment "vérifier que sa requalification progressive soit bien articulée, notamment en termes de calendrier, avec les initiatives permettant d'orienter le trafic de transit vers les autres itinéraires autoroutiers existants"\*

\* source : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/declassement-a6a7-lyon-tres-bonne-voie-1163281.html>

## **Prendre en compte les nouvelles mobilités et les différents impacts du projet dès le début de la conception du projet**

Le dossier de concertation indique que les nouvelles typologies de déplacements (covoiturage, voies réservées statiques et dynamiques, etc.) pourront, si leur opportunité est confirmée lors de la concertation, intégrer les objectifs et être déclinés dans le programme du projet. Ces éléments paraissent absolument indispensables et il aurait été nécessaire qu'ils soient intégrés dès cette étape de concertation. Il en va de même pour les études d'impact sur la qualité de l'air, les nuisances sonores, la pollution de l'eau et les sols... qui auraient dû être menées en amont de cette concertation.

## **Penser le projet d'élargissement dans un ensemble d'infrastructures et de modes de transports**

Le projet soumis à la concertation concerne la mise à 2 x 3 voies de l'A46 sud et l'aménagement du nœud de Manissieux. La question de la liaison entre l'A46 sud et l'A7 ainsi qu'entre l'A46 sud et l'A47 n'est pas évoquée alors qu'une réflexion est parallèlement menée sous l'égide de l'Etat dans le cadre de l'amélioration de la mobilité entre Lyon et Saint-Etienne.

La problématique des flux de circulation doit être posée sous un angle beaucoup plus large et pas seulement au niveau d'un tronçon de 20 km. La question de l'abaissement de la vitesse de circulation à 90 km/h sur l'ensemble de l'A46 sud et sur l'A7 nord doit également être posée.

Par ailleurs, cette question des déplacements ne doit pas uniquement être prise sous l'aspect routier mais elle doit aussi intégrer toutes les formes de mobilités, qu'elles soient actives ou en transports en commun. Vienne Condrieu Agglomération tient à ce propos à rappeler sa volonté de voir mis en œuvre un service de type RER métropolitain.

## **Fluidifier l'A46 sud pour améliorer son attractivité et éviter la présence de véhicules en transit sur le réseau secondaire**

L'amélioration supposée de la fluidité du trafic sur l'A46 sud et donc du temps de parcours, laisse présager qu'un certain nombre de véhicules, en particulier les poids lourds, qui réalisent des mouvements A7 sud / A43, continueront d'emprunter l'itinéraire autoroutier via l'A46 sud plutôt que de sortir de l'autoroute à Vienne sud, traverser le cœur d'agglomération et emprunter la RD75 pour regagner l'A43 comme c'est souvent le cas actuellement. Cela pourrait ainsi permettre de réduire ce trafic de transit sur le réseau secondaire traversant le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, un réseau inadapté à ce type de flux.

En conclusion, la question des mobilités au sud de la métropole de Lyon ne peut pas être morcelée comme elle l'est dans le cadre de cette concertation. Elle nécessite au contraire d'être étudiée de manière globale, à la fois au niveau d'un périmètre géographique beaucoup plus étendu et en prenant en compte l'ensemble des flux et des formes de mobilité.

C'est pourquoi Vienne Condrieu Agglomération ne pourra émettre d'avis tant qu'une réflexion n'aura pas été menée à cette échelle.